







## Souffrance au travail à la Bpi Les élu·e·s de la formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail ministérielle (F3SCT-M) votent pour une inspection de l'IGAC

La Bpi va, en mars prochain, quitter ses locaux du Centre Pompidou pour emménager au bâtiment Lumière dans le 12<sup>e</sup> arrondissement pour les 5 années de travaux du Centre. **Depuis plusieurs années et en particulier ces derniers mois, les personnels de la Bpi subissent des risques psychosociaux (RPS) croissants, objectivés à la suite d'une étude d'impact sur le projet de déménagement réalisée au printemps 2024.** La politique de prévention au sein de l'établissement est marquée par 5 années de retard dans la mise à jour du *Document unique d'évaluation des risques professionnels* (DUERP) et par l'absence d'une médecine du travail depuis 9 mois (un nouveau médecin ayant été recruté uniquement depuis le 2 octobre 2024).

Malgré les nombreuses alertes faites à la direction, que ce soit à travers plusieurs préavis de grève, au sein des instances locales de dialogue social, par les assistants de prévention, plus récemment par le nouveau médecin du travail, et en F3SCT-M au mois de mai, la directrice s'obstine à éviter le dialogue et toute forme de réflexion collective qui permettrait d'apaiser la situation et fasse que chaque agent e retrouve de la sérénité au travail.

Pire, elle refuse de déclencher une enquête de la F3SCT-Bpi suite à un accident du travail. Une telle enquête, obligatoire, aurait très probablement mis en lumière les dysfonctionnements dans la prévention des risques en présence de punaises de lit.

À la place, elle diligente une enquête sur des signalements pour violence, intimidation et agressivité à l'encontre de 9 collègues venu·e·s dialoguer le 1<sup>er</sup> mars et soutenir des « vacataires » contraint·e·s de travailler dans la salle d'exposition en présence de punaises de lit ou déclaré·e·s grévistes à leur insu, ce qui est totalement illégal.

Aucune réunion collective des agent·e·s concerné·e·s n'a été organisée pour faire état des problèmes rencontrés; seule une réunion rassemblant les cadres a eu lieu, sans que jamais les agent·e·s visé·e·s n'aient été entendu·e·s sur les faits reprochés.

Cette enquête interne est conduite en refusant initialement que les collègues puissent être accompagné·e·s par des représentant·e·s ministériel·le·s. Il nous a fallu faire intervenir la tutelle. Les délais prévus par l'arrêté ministériel du 13 juin 2022 ne sont pas non plus respectés puisque l'administration devait informer les personnes concernées sous trois jours, mais ne l'a fait qu'après un mois et demi. Plus de 7 mois après les faits, cette enquête est toujours en cours, alors que l'administration « doit engager dans les plus brefs délais l'analyse de la situation, y compris la réalisation de l'enquête interne ». Un tel délai provoque et alimente la

souffrance au travail des 9 personnes visées et génère un climat d'incompréhension et de crainte pour la majorité de leurs collègues.

L'ensemble de ces points a été soulevé en F3SCT-M le 17 mai dernier. L'administration du ministère avait alors indiqué aux représentant·e·s que « le ministère possède des outils à disposition pour intervenir et le premier sujet à traiter est bien la santé des agents ». Il fut précisé que :

- une cellule d'écoute psychologique serait mise à la disposition des personnels de la Bpi, ce qui n'a pas été fait ;
- la Bpi devait faire une enquête de la F3SCT pour accident du travail avec l'aide de l'Inspection santé sécurité au travail (ISST), ce qui n'a pas été fait ;
- un point serait fait avec les organisations syndicales de la F3SCT-M à la suite d'une analyse de l'enquête interne, ce qui n'a pas été fait.

Quand nous sommes revenus sur ces points en F3SCT-M le 18 octobre, soulignant que ces longs mois d'attente généraient davantage de souffrance au travail et alimentaient un climat délétère (ragots, calomnies, défiance, stress, etc.), l'administration ministérielle a répondu avoir activé tous les leviers en sa possession et nous a renvoyé... au dialogue social interne de la Bpi.

## FACE À CETTE INERTIE, L'ENSEMBLE DES ÉLU·E·S DE LA F3SCT-M A VOTÉ POUR UNE ENQUÊTE DE L'INSPECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES CULTURELLES (IGAC) À LA BPI.

Le ministère ne doit pas laisser les dirigeant·e·s de ses établissements publics en roue libre au détriment de la santé des personnels, sous prétexte d'autonomie. La sécurité et la santé au travail doivent être assurées à toutes et tous les agent·e·s sans discrimination.

Paris, le 22 octobre 2024